



L'auto-isolation britannique est néfaste pour l'Europe

Anne-Marie Le Gloannec

► **To cite this version:**

| Anne-Marie Le Gloannec. L'auto-isolation britannique est néfaste pour l'Europe. 2012. hal-00972933

HAL Id: hal-00972933

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00972933>

Submitted on 3 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SciencesPo.

CERI
CNRS

L'AUTO-ISOLATION BRITANNIQUE EST NEFASTE POUR L'EUROPE

Anne-Marie Le Gloannec

(Directrice de recherche au CERI-Sciences Po)

Certains se réjouiront des déconvenues britanniques. Le gouvernement britannique a causé son propre isolement, sans prendre soin de nouer des alliances ni de limiter ses exigences de la dernière heure face à des chefs d'Etat et de gouvernement pour le moins surpris. Il n'empêche : l'auto-isolation du Royaume-Uni est porteuse de conséquences néfastes, y compris pour le continent. La carte de l'Europe et la nature de l'Union européenne risquent d'en être modifiée.

La première conséquence, c'est que le Royaume-Uni lui-même en souffrira durablement. Le veto de David Cameron n'apaisera pas ses troupes eurosceptiques alors même que son allié libéral-démocrate s'en prend au Premier Ministre. Affaibli, celui-ci ne saura pas résister à une surenchère eurosceptique, à une demande de renégociation que les vingt-six ne

pourront accepter, voire à un référendum, longtemps repoussé. Un référendum pourrait faire éclater le Royaume-Uni, tiraillé entre une Angleterre décidément hostile à l'Union européenne et une Ecosse désireuse d'y rester – même si pour l'instant, le martelage de propos anti-européens laisse des traces dans l'opinion écossaise. N'oublions pas toutefois que l'Union européenne donne une prime aux petits Etats : l'éclatement de la Tchécoslovaquie et celui de la fédération serbomacédonienne démontrent que ceux-ci y gagnent une indépendance confortable, assurés d'un marché de 500 millions d'habitants et de l'appartenance à une « communauté de sécurité ».

Quoi qu'il en soit, c'est évidemment la fin de l'Europe de la défense, deuxième conséquence de l'auto-isollement britannique. Certes, Londres n'avait pas mis beaucoup du sien pour la construire. Malgré l'accord de Saint-Malo de 1998 qui avait levé, au moins théoriquement, l'hypothèque grevant une défense européenne, en affirmant que les Européens se doteraient de capacités autonomes, et malgré aussi le traité de 2010 portant sur la création d'une force commune et la mutualisation de capacités, Londres n'a cessé de bloquer la constitution d'un quartier général européen. Cela n'a pas empêché Français et Britanniques de s'engager de concert en Libye et de présenter des propositions sur les dossiers syrien et iranien. Mais à cela rien d'européen : il s'agit d'une collaboration entre deux puissances militaires, détenant – encore – un siège permanent et un veto au Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Europe de la défense reste ce qu'elle est, limitée, conduisant des opérations au mieux circonscrites dans le temps et dans l'espace, au pire chaotiques et inconséquentes. C'est dire que l'Union européenne est faite de quelques Etats qui, pour des raisons différentes, regardent le monde : la France et le Royaume-Uni en ont une vision stratégique, sans oublier que Londres est la première place financière, l'Allemagne une vision géoéconomique, la Suède une approche diplomatichumanitaire... mais, prise comme ensemble, l'Union européenne est une sorte d'empire austro-hongrois, continental, en décalage dans un monde en mutation.

La troisième conséquence, c'est que le traité proposé sera au mieux à vingt-six. Non que David Cameron s'y oppose : ce serait une déclaration de guerre. Il faudrait cependant que les juristes usent d'imagination, voire d'artifices, pour faire en sorte que les parties du traité intergouvernemental recourent aux institutions communautaires, Commission et Cour de justice. De prime abord, le scepticisme est de mise. C'est bien l'intergouvernementalisme et non le fédéralisme qui l'emporte – même si tout est dans tout et qu'*in fine* l'intergouvernementalisme ne consiste pas simplement en une simple addition des opinions

des uns et des autres. En somme, Nicolas Sarkozy triomphe sur Angela Merkel, on en revient au compromis de Deauville, grâce à... David Cameron. Il n'y a pas de quoi s'en réjouir.

La Commission est déjà largement affaiblie, notamment du fait que son président est, aux yeux de tous, déconsidéré. Plus qu'à déterminer le « bien commun », ce qui serait bon pour l'ensemble, la Commission devient un *pool* d'experts, source d'information et d'expertise, surveillant, appréciant, voire dictant, sous l'œil du Conseil, ce que les parties souscrivant au traité et aux différentes obligations devront faire. La Commission rabaisée, qui peut dire ce qu'est le « bien commun » de l'Union européenne ? Il reste deux acteurs en jeu : la Banque centrale européenne, qui le fait, mais dans un domaine de compétences limité, et le président du Conseil, Herman van Rompuy, qui vient d'essayer un camouflet en formulant des propositions destinées à éviter un nouveau traité en acérant les traités existants.

Or une Europe inter-gouvernementale est une Europe des Etats plus que du bien commun, donc une Europe des plus forts, une Europe franco-allemande qui a peut-être le mérite d'aller de l'avant, mais peut fortement se tromper sur la voie de sortie. Cela, l'isolationnisme du Royaume-Uni et l'intergouvernementalisme triomphant auront contribué à le forger.